

Service public de l'éducation routière et du permis de conduire

20 janvier 2023

Bilan de l'année 2022 en termes d'éducation et de sécurité routières

SR : En 2022, par rapport à 2021, le nombre de morts sur les routes de Seine-et-Marne a hélas augmenté (+14 %) tout comme le nombre des accidents corporels (+16 %) et des blessés (+17 %). Les flashes radars sont également en augmentation (+ 36,3 %) ainsi que le nombre de suspensions (+3,4 %). Ces indicateurs sont révélateurs de comportements dangereux de la part des usagers de la route.

Le document général d'orientations (DGO) 2018-2022 arrivant à échéance, un nouveau DGO est en cours de rédaction après différentes réunions de travail sur les enjeux du département avec signature fin février, début mars par le préfet et les acteurs locaux de sécurité routière.

ER : Cette année a été marquée par une forte production d'examens, une lutte intensifiée contre la fraude, le renouvellement des outils informatiques et du cadre réglementaire de l'éducation routière (ConSta, Rendez-Vous Permis, arrêté du 28 mars 2022, refonte de l'arrêté du 20 avril 2012) ainsi que la sensibilisation à la problématique de l'égalité hommes-femmes aux examens du permis de conduire.

1. Données de sécurité routière

	Accidents	Tués	Blessés	Indice de gravité
2022*	894	58	1199	6,49
2021	770	51	1022	6,62
2020	682	60	881	8,79
2019	1020	71	1395	6,96

*Données provisoires pour 2022

NB : L'indice de gravité indique le nombre de personnes tuées pour 100 accidents corporels.

Les **victimes d'accidents mortels** sont majoritairement des hommes, qui représentent 83 % des tués (82 % en 2021). Les victimes sont majoritairement originaires du département, elles représentent 66 % (61 % en 2021).

80 % des accidents mortels impliquent un **véhicule léger** (78 % en 2021), les **2 roues-motorisés** (motocyclistes et cyclomotoristes) sont concernés dans 17 % des accidents mortels (12 % en 2021).

Sur ces 58 personnes, 24 sont des **usagers vulnérables** représentant 41 % des tués (22 en 2021 représentant 43 %) :

- 10 motocyclistes (6 en 2021)
- 12 piétons (9 en 2021)
- 2 cyclistes (5 en 2021)
- 0 cyclomotoriste (2 en 2021)

Les **tranches d'âge** les plus touchées sont celles des 25/44 ans, ensuite les 45/64 ans, les 65 ans et + et les 18/24 ans.

Les **mois les plus meurtriers** sont les mois de novembre puis juin et juillet. En 2021, les mois les plus meurtriers étaient décembre et juillet.

Sachant qu'un accident peut avoir plusieurs causes, les **principales causes** des 55 accidents mortels sont :

- un excès de vitesse ou vitesse inadaptée ;
- une consommation d'alcool ;
- un refus de priorité ;
- une consommation de stupéfiants.

Le nombre de suspensions concernant la vitesse est en légère baisse (-1 %) alors que les suspensions pour l'alcoolémie augmentent de +3,6 % et celles pour les stupéfiants sont en forte hausse (+7 %).

2. Évolution des demandes et du nombre d'examens par catégorie de permis de conduire

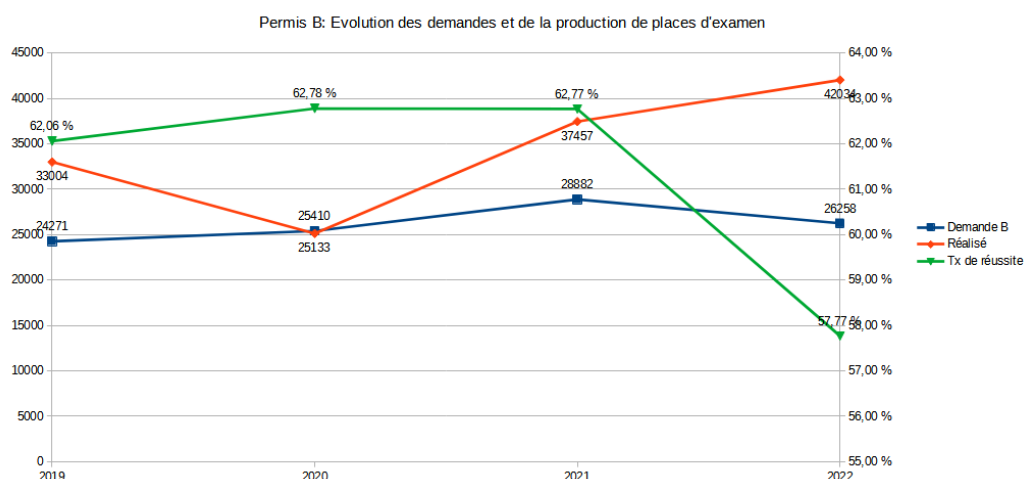
La qualité du service rendu aux usagers dépend essentiellement de la capacité du service à s'adapter à la demande en examens, au fil du temps. Cette section vous présente l'évolution des demandes de permis de conduire dans les différentes catégories ainsi que l'évolution du nombre de places produites.

42034 examens B ont été réalisés (augmentation de 4577 examens par rapport à 2021, augmentation de 9030 examens par rapport à 2019), dont 5330 examens supplémentaires effectués le samedi ou en fin de journées (augmentation de 1776 examens supplémentaires par rapport à 2021).

Les données issues des applications métiers indiquent une augmentation constante du nombre de demandes de permis B en Seine-et-Marne de 2015 à 2021. En 2022, il y a un recul des demandes de permis B, même si le nombre de demandes reste élevé, et supérieur à l'année 2020.

Les taux de réussite pour les examens pratiques sont nettement plus élevés que la moyenne régionale (+4,62 pt) à l'exception du permis D (équivalent). Cela peut s'expliquer par la typologie de notre territoire et le très fort taux d'écoles de conduite labellisées. Les taux de réussite de toutes les catégories sont en revanche très proches de la moyenne nationale

Les taux de réussite aux examens pratiques B, stables (62%) depuis 2018, sont en nette baisse en 2022. Il y a un écart de 5 points entre 2021 et 2022.



Situation des examens

1 janvier 2022 à 31 décembre 2022

Période

Département
077 - SEINE-ET-MARNE

Catégorie de permis
Tout

Type d'épreuve Oui/Non
Non

Rang de présentation
Toutes présentations

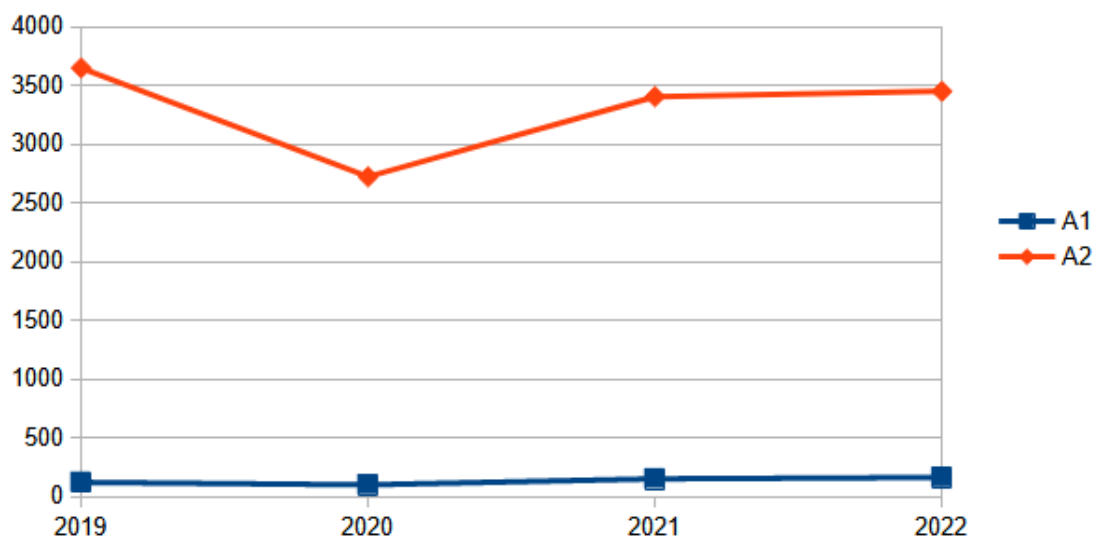
Nombre d'examinés et taux de réussite par catégorie de permis

(Toutes présentations) + écarts en points aux taux de réussite (Région / France entière)

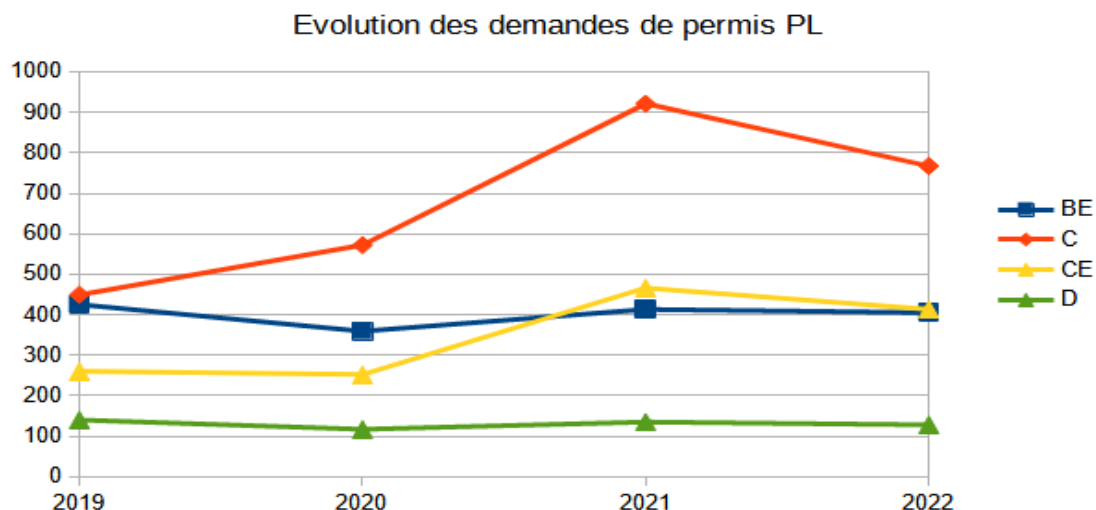
A1	A2	B	B1	BE	C	C1	C1E	CE	D	EPRO.ETG	ETGMA	ETGMM
214	6 576	42 034	4	1 080	1 741	63	52	1 009	233	270	14	93
82,24%	77,49%	57,77%	25,00%	80,28%	83,46%	100,00%	94,23%	80,87%	67,38%	82,59%	57,14%	54,84%
10,80	4,83	4,62	-11,96	5,44	8,01	12,99	0,00	9,26	-0,07	-1,16	7,14	-4,34
5,15	2,89	0,93	-20,81	4,20	2,50	12,07	6,16	5,53	-4,54	-2,87	8,20	21,00

6576 examens A2 ont été réalisés (augmentation de 599 examens par rapport à 2021). Les demandes de permis A1 et A2 sont restées stables depuis 2019 (sauf en 2020 en raison du confinement).

Evolution des demandes de permis moto



4178 examens du groupe lourd ont été réalisés (augmentation de 251 examens par rapport à 2021, de 1346 places par rapport à 2019). Cela place le BER 77 à la première place de l'Île-de-France en termes de productions de places d'examens du groupe lourd. Les demandes ont fortement augmenté jusqu'en 2021 et restent stables en 2022, sauf le permis C qui connaît un recul important. L'avant-projet de création d'une nouvelle piste d'examens sur le centre d'examens de Cély-en-Bière est au stade de l'élaboration des plans et de la demande de financement.



93 examens théoriques à destination des personnes maîtrisant mal la langue française ou souffrant d'un handicap ont été réalisés, ce qui traduit une nette augmentation par rapport à 2021 (58). Le BER continue de proposer chaque mois une journée pour ces publics spécifiques. Le BER constate une augmentation des taux de réussite (+20pts) et une affluence de candidats non domiciliés en Seine-et-Marne.

3. Point de déploiement de Rendez-Vous Permis

Depuis septembre, nous avons mis en place le nouvel outil de programmation des examens Rendez-vous Permis. Le déploiement a été un franc succès. L'outil a été très rapidement adopté par l'ensemble des acteurs. Il permet un pilotage plus juste du département et responsabilise fortement les acteurs, en collant au plus proche de leurs capacités réelles de production.

L'analyse de la disponibilité des créneaux montre que, pour chaque mois, pour chaque centre, il reste un nombre conséquent de places d'examens plus de 48 heures après la publication. De nombreuses écoles de conduite hors-département prennent des places d'examen à plus de 72 heures de la publication.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

Suivi de la disponibilité des créneaux

Dernière réservation (Heure UTC)

16/01/2023 08:03

Jour de date d'examen
1 décembre 2022 à 31 décembre..



Catégorie de permis
B

Département de centre d'exa..
077

Statuts des créneaux proposés pour le département: 077

Nom Centre Examen (Cr..	Statut			
	Disponible	En panier	Réservé	Indisponible
AVON B			99,30%	0,70%
COULOMMIERS B	0,96%	1,91%	97,13%	
LAGNYMARNE	4,69%	1,43%	92,37%	1,51%
MEAUX B	0,45%	0,22%	90,85%	8,48%
MELUN B	3,47%	1,20%	88,38%	6,95%
MONTEREAU B		0,77%	99,23%	
NEMOURS B	0,71%	2,14%	96,43%	0,71%
PROVINS B	8,93%		91,07%	

Synthèse des délais de disponibilité des créneaux pour le département: 077

(Par amplitude de temps)

Délais première Mis. à Disp. / Réservation					
0-10 min	10-60 min	1-48 hrs	48-72 hrs	Plus de 72 hrs	
416	535	843	217	1 052	

Délais de disponibilité des créneaux réservés, par Centre d'Examen pour le département: 077

(Par amplitude de temps)

Nom Centre Exam..	Délais première Mis. à Disp. / Réservation				
	0-10 min	10-60 min	1-48 hrs	48-72 hrs	Plus de 72 hrs
AVON B	13	44	23	10	53
COULOMMIERS B	63	42	30		68
LAGNYMARNE	141	172	309	103	430
MEAUX B	17	67	186	24	129
MELUN B	98	108	244	61	262
MONTEREAU B	37	35	12		45
NEMOURS B	39	49	20	10	17
PROVINS B	8	18	19	9	48



Statuts des créneaux proposés pour le département: **077**

Nom Centre Examen (Cr..)	Statut			
	Disponible	En panier	Réservé	Indisponible
AVON B	2,96%	0,49%	96,55%	
COULOMMIERS B	1,27%		92,99%	5,73%
LAGNYMARNE	2,80%	2,13%	91,73%	3,35%
MEAUX B	4,01%	0,57%	86,70%	8,73%
MELUN B	2,50%	1,30%	93,41%	2,79%
MONTEREAU B	4,17%		87,50%	8,33%
NEMOURS B		6,09%	93,91%	
PROVINS B		0,89%	99,11%	

Synthèse des délais de disponibilité des créneaux pour le département: **077**

(Par amplitude de temps)

Délais première Mis. à Disp. / Réservation					
0-10 min	10-60 min	1-48 hrs	48-72 hrs	Plus de 72 hrs	
351	638	1 423	426	1 135	

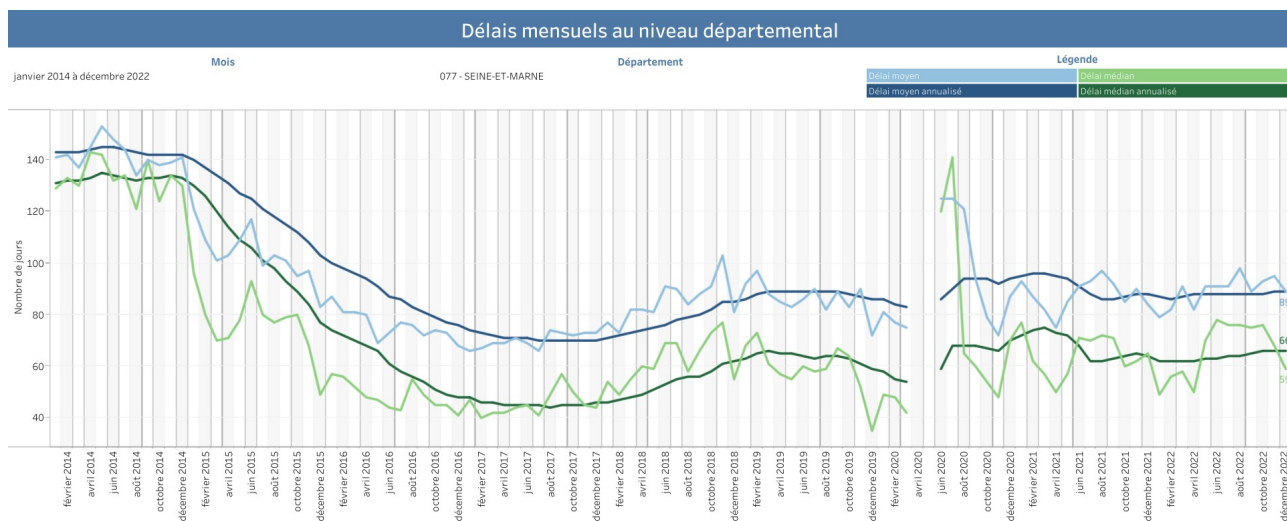
Délais de disponibilité des créneaux réservés, par Centre d'Examen pour le département: **077**

(Par amplitude de temps)

Nom Centre Exam..	Délais première Mis. à Disp. / Réservation				
	0-10 min	10-60 min	1-48 hrs	48-72 hrs	Plus de 72 hrs
AVON B	41	24	53	22	56
COULOMMIERS B	60	22	100	3	114
LAGNYMARNE	86	287	545	247	344
MEAUX B	49	106	283	43	184
MELUN B	54	116	321	103	364
MONTEREAU B	20	14	37		56
NEMOURS B	16	65	27		
PROVINS B	25	4	57	8	17

4. Évolution des délais de présentation dans le département

Le délai médian annualisé de Seine-et-Marne de repassage après un échec à l'examen B est actuellement de 66 jours. Cela reste au-dessus de l'objectif de 45 jours. Ce chiffre est toutefois largement inférieur au délai médian annualisé régional qui est 71 jours et est le deuxième plus faible de l'Île de France. Il est relativement constant depuis juillet 2021.



5. Évolutions réglementaires (présentation DSR jointe)

- Arrêté du 28 mars 2022
- Modification de l'arrêté du 20 avril 2012
- Modification de l'arrêté du 23 avril 2012 (PL)

6. Harmonisation des pratiques

Un travail d'harmonisation des pratiques en permis B a été mis en place tout au long de l'année écoulée. Le travail d'harmonisation visait à harmoniser les pratiques des IPCSR concernant l'évaluation de la trajectoire de sécurité en moto, sensibiliser les IPCSR sur les différences de résultats à l'examen pratique entre les hommes et les femmes, harmoniser les pratiques des IPCSR concernant l'usage des aides à la conduite par les candidats.

Les aides à la conduite sont amenées à se développer de plus en plus. Le cadre réglementaire évolue au niveau international et européen et favorise leur déploiement, dans un but de réduction massif de l'accidentalité routière. Les constructeurs, comme les scientifiques se sont pleinement emparés du sujet (voir le dossier recherches universitaires dans l'espace documentaire). C'est pour cette raison que le CNSR a recommandé à deux reprises, en 2019 puis fin 2022, de mieux intégrer les aides à la conduite dans la formation initiale des élèves et d'apporter cette problématique aux examens du permis de conduire.

L'arrêté du 20 avril 2012, relatif aux modalités de délivrance du permis de conduire, dispose que toutes les aides à la conduite sont autorisées. L'expert peut en demander la désactivation pour les besoins de l'évaluation. Il est à noter que l'exception ne doit pas remplacer le principe. Demander une désactivation systématique est contraire à l'esprit de l'arrêté. Les IPCSR évaluent les candidats avec le véhicule dont il dispose le jour de l'examen.

Les besoins de l'évaluation impliquent de vérifier, le cas échéant, que le candidat saura reprendre la main si l'automatisme venait à dysfonctionner (ex allumage des feux de route en plein brouillard, mauvaise détection de la pluie, de la luminosité, des obstacles, des panneaux etc.).

7. Lutte contre la fraude aux examens théoriques et pratiques du permis de conduite

Concernant l'activité de contrôles de l'éducation routière et de lutte contre la fraude aux examens: nous avons réalisé cette année 40 jours de contrôles pédagogiques des centres de sensibilisation à la sécurité routière, ce qui correspond à l'objectif fixé dans le plan départemental de contrôle de ces centres. Tous les organismes ont été contrôlés au moins deux fois et ceux organisant plus de 50 stages ont été contrôlés au moins quatre fois. Un centre de sensibilisation à la sécurité routière a été suspendu pendant six mois. Plusieurs autres centres ont fait l'objet de rappels réglementaires. Le suivi des centres ayant fait l'objet de rappels a montré que les centres ont tenu compte de nos observations.

Le bureau de l'éducation routière (BER) a œuvré quotidiennement, en coopération avec la cellule fraude de la DSR et la référente fraude départementale, pour endiguer la fraude aux examens théoriques et pratiques du permis de conduire. Le BER a identifié quatre-vingt-quatre cas de réussites suspectes à l'examen du permis de conduire. Parmi ces cas, seuls vingt et un concernent des personnes habitant en Seine-et-Marne. Quinze cas ont été signalés au procureur de la république. Dix-sept cas ont fait l'objet d'entretiens administratifs. Vingt-trois sanctions administratives ont été prises (retrait du bénéfice des épreuves théoriques ou pratiques obtenues frauduleusement, et, le cas échéant, retrait du titre). Deux centres agréés à l'examen du code de la route ont été fermés dans le département. L'enquête judiciaire a permis l'arrestation de sept personnes. Six écoles de conduite ont été fermées suite à des enquêtes administratives. La cellule fraude de la DSR a elle aussi beaucoup œuvré pour faciliter et coordonner l'action des départements respectifs.

Un communiqué de presse est en cours de rédaction et une nouvelle campagne d'affichage est en cours de déploiement.

8. Données du Bureau des droits à conduire et professions réglementées

- Situation des établissements de la conduite au 31 décembre 2022 :
 - 245 établissements de la conduite : 239 auto-écoles et 6 associations ;
 - 125 auto-écoles labellisées dont 106 utilisant le dispositif "permis à un euro par jour".
 - 5 centres de formations de moniteurs à la conduite.
- Le dispositif des contrôles administratifs :

Mis en place dans le département au troisième trimestre 2022, ces contrôles organisés sur site ont concerné 42 auto-écoles. Ce dispositif sera reconduit en 2023.
- Le contentieux et la lutte contre la fraude :

Le non-respect de la réglementation a donné lieu à 4 retraits d'agréments administratifs d'auto-écoles suite à des contrôles CODAF.

Aussi, des signalements au Procureur de la République sont systématiquement faits en cas de constatation de pratiques illégales.